



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

**PROCÈS VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 1<sup>er</sup> avril 2026 à 18 h, en mode hybride, à l'Hôtel de ville, sise au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles, conformément à l'article 4.1 du règlement 2024-07 sur la régie interne des séances du conseil.

Sont présents en salle : messieurs les conseillers Denis Charlebois, David Ravelo Izquierdo et Clément Gauthier.

Est présente par visioconférence : madame la conseillère Elise Latour.

Sont absents : messieurs les conseillers Edward Claxton et Olivier Hamel ; absences motivées.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Louise Trottier, également présente en salle.

Monsieur Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

Madame la mairesse Louise Trottier souhaite la bienvenue constatant le quorum à 18 h 06.

**AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits. Seuls les sujets mentionnés à ces avis de convocation seront traités lors de la présente séance.

**1. Ouverture de la séance**

La mairesse, Louise Trottier, déclare la séance ouverte.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2026**

**CONSIDÉRANT** le projet d'ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2026
3. Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM
4. Mesure disciplinaire imposée à l'employé n° 32-0003
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

2026-04-054

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Clément Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**QUE** le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**3. Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération Québécoise des municipalités et Services juridiques FQM**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Lac-des-Seize-Îles est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;



No de résolution  
ou annotation

2026-04-055

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs horaires des techniciens et professionnels de ces services fixés pour l'année 2026 varient entre 115 \$ et 225 \$ ;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller David Ravelo-Izquierdo et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**QUE** le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

#### **4. Mesure disciplinaire imposée à l'employé n° 32-0003**

**CONSIDÉRANT** la situation exposée par la direction générale au conseil de la Municipalité relativement aux agissements de l'employé n° 32-0003;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du conseil de la situation portée à sa connaissance;

2026-04-056

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente.

**QUE** l'employé n° 32-0003 soit suspendu sans solde pour une période de 10 jours, du 2 au 17 avril 2026;

**QUE** la direction générale transmette une lettre à l'employé n° 32-0003 mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la présente décision et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés.

#### **5. Période de questions**

#### **6. Clôture et levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé ;

2026-04-057

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Clément Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

**QUE** cette séance extraordinaire soit levée à 18 h 13.

2 personnes ont assisté à la séance en présentiel et 2 personnes ont assisté en mode virtuel.

#### **CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER**

Je soussigné, Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Louise Trottier  
Mairesse

Patrick Paradis  
Directeur général et greffier-trésorier

Je soussigné, Louise Trottier, mairesse de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Louise Trottier  
Mairesse